

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.05

Convention avec la Gendarmerie Nationale d'utilisation d'un stand de tir

Dans le cadre de la formation continue armement catégorie B1 organisée par le CNFPT de Bordeaux, deux séances de tirs obligatoires par an doivent être effectuées par les policiers municipaux de la Ville de Marmande détenteurs de port d'armes.

C'est pourquoi, il convient de renouveler la convention d'utilisation d'un stand de tir situé au lit dit « Levant de Saubole » à FOURQUES SUR GARONNE appartenant à la Gendarmerie Nationale au profit de la Police Municipale de Marmande afin d'effectuer ces entraînements obligatoires.

**Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré :**

Décide de renouveler la convention d'utilisation d'un stand de tir avec la Gendarmerie Nationale.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
 Jean-Claude FEYRIT




Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/01/2023
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2023

Le Secrétaire de séance
 Jean-Claude FEYRIT




Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

